

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 septembre 2017.
2. Taux de la taxe d'aménagement 2018.
3. Proposition de mise en place d'un tableau d'affichage dans le gymnase.
4. Décision Modificative n° 4 sur le budget de la Commune.
5. Demande de subvention pour un séjour scolaire.
6. Choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité « Entrée de Bourg et Route de Neuville »
7. Travaux d'extension de réseaux rue des Merisiers.
8. Proposition de validation du rapport d'évaluation de la CLECT chargée d'évaluer le montant des charges transférées.
9. Proposition de renouvellement de la convention avec le CDG 45 relative à l'intervention de l'ACFI (Agent chargé de la Fonction d'Inspection).
10. Proposition de mise à jour du Document Unique.
11. Proposition de nomination de la nouvelle voie située dans la Résidence du Bourg.
12. Proposition de nomination du Centre de Première Intervention des pompiers.
13. Affaires diverses.

Date de convocation du Conseil Municipal :

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, P.COLMAN, E.DENIAU, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.LORENTZ, M.DELARUE, K.LE GOVIC, S.BOUDIN.

Absents représentés : V.GOUEFFON PAR G.LEGRAND, C.DEGUIL par C.BARBIER.

Absents excusés : P.LABRUNE, C.LOISEAU, I.PROSSER

Secrétaire de séance : JC.BOUDIN

DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Approbation du rapport annuel du SPANC de la CCBG
- Approbation du rapport d'activité 2016 de la CCLCP
- Approbation du rapport d'activité 2016 de la CCBG
- Approbation du rapport d'activité 2016 de la CCPB
- Adhésion de la CCDP au Syndicat Mixte Ouvert Agence Loiret Numérique
- Modification de statuts du Syndicat Mixte de l'Oeuf, de la Rimarde et de l'Essonne
- Proposition de prise en charge des créneaux piscine et du transport pour les écoles élémentaire et maternelle.
- Proposition de demande de subvention à l'Agence de l'Eau et au Conseil Départemental pour l'achat de matériel alternatif.
- Proposition de participation à la classe de découverte 2018 pour un enfant de CHILLEURS scolarisé hors Commune

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport de la CLECT du 19 octobre 2017 concernant le transfert de la compétence des Zones d'Activités Economiques, puis le rapport de la CLECT sur le transfert de la compétence Tourisme.

Les charges liées aux travaux d'entretien de la ZAC de la Rouche sont estimées à 1 886,87 €. La CCDP prendra à sa charge ces différents travaux moyennant un transfert de charges pour un montant équivalent.

Dans le cadre d'une convention à établir ultérieurement avec la CCDP, il est prévu que les services techniques de la Commune continuent à entretenir les trottoirs et les espaces verts avec une facturation auprès de la CCDP.

Notre Commune n'est pas concernée par le transfert de la compétence Tourisme.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte le rapport de la CLECT sur le transfert de la compétence des Zones d'Activités Economiques ainsi que celui sur le transfert de la compétence Tourisme

Adhésion de la CCDP au Syndicat Mixte Agence Loiret Numérique

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet d'adhésion de la Communauté de Communes du Pithiverais au Syndicat Mixte Ouvert Agence Loiret Numérique pour l'utilisation du Système d'Information Géographique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le principe de cette adhésion.

Modification des statuts du Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne.

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de modifications des statuts du Syndicat mixte de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ces nouveaux statuts.

Rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ce rapport.

Rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes «Le cœur du Pithiverais»

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes « Le Cœur du Pithiverais ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ce rapport.

Rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Plateau Beauceron

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ce rapport.

Adoption du rapport annuel du SPANC de la CCBG

Monsieur le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2016 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ce rapport.

Acquisition d'un panneau d'affichage pour le gymnase.

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition d'achat d'un panneau d'affichage lumineux pour le gymnase.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve l'achat de ce panneau et accepte le devis de STRAMATEL d'un montant de 1 958,40 € T.T.C. La Commune prendra à sa charge la totalité de cette dépense.

Il est prévu un financement partiel (par remboursement direct à la Commune ou en déduction de la subvention communale 2018) par les clubs suivants :

- COC Omnisports : 1 000 €
- COC Basket : 300 €
- Autres sections du COC : 100 à 200 € (Estimation)

Décision Modificative n°4 suite à une erreur d'imputation

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de décision modificative n° 4 concernant une erreur d'imputation sur le budget de la Commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6188 : Autres frais divers	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	10,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	10,00 €	10,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette décision modificative et accepte la régularisation d'un montant de 10 €.

Participation communale à la classe de découverte 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de départ en classe de découverte « Spéléologie », au printemps prochain de la classe de CM2.

Le séjour est organisé à LANS EN VERCORS du 21 au 29 mai 2018, soit une durée de 9 jours, par les œuvres universitaires du Loiret et pour un montant de 525,00 € par enfant.

Une subvention est accordée par le Conseil Départemental à hauteur de 58,50 € par élève, ce qui ramène le coût du séjour à 466,50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de participer au financement de la classe de découverte 2018, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 233,25 € par élève.
- d'inscrire au budget primitif 2018 de la Commune, à l'article 6288, la somme nécessaire au départ de tous les enfants de CM2 soit sur une base de 22 enfants, un montant de 5 131,50 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 €.
- décide d'inscrire au budget primitif 2018 de la Commune, à l'article 6218, une somme de 150 € correspondant à l'indemnité de l'instituteur.

Participation à un séjour scolaire d'un enfant de CHILLEURS AUX BOIS scolarisé hors Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande déposée par l'Ecole élémentaire Saint-Joseph de NEUVILLE AUX BOIS concernant un séjour en classe de découverte du 22 au 25 mai 2018.

Dans un souci d'équité et depuis de nombreuses années, la Commune accepte de participer une fois pendant la scolarité de chaque enfant de CHILLEURS AUX BOIS scolarisé hors Commune, à hauteur du tiers du coût du séjour.

Le coût de séjour est de 250 €. L'enfant n'ayant pas encore bénéficié d'une aide au séjour de la part de la Commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de financer le séjour à hauteur de 83,33 €, soit un tiers du coût du séjour.

Convention de mise à disposition et d'utilisation du centre aquatique de PITHIVIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'attribution par la Communauté de Communes du Pithiverais d'un créneau piscine pour une classe soit de l'école élémentaire, soit de l'école maternelle, pour certaines périodes allant de janvier à juillet 2018.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition de mise à disposition du Centre aquatique au profit des écoles et décide de prendre en charge les frais d'utilisation du centre et les déplacements pour s'y rendre.

Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagements de sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réception des propositions de sept entreprises concernant les travaux d'aménagement de l'entrée Sud du Bourg et de la route de Neuville.

Une négociation est en cours avec les trois entreprises les mieux disantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à retenir l'entreprise la mieux disante suite aux négociations en cours.

Viabilisation de terrains rue des Merisiers

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire réaliser par la Commune les travaux de viabilisation de 3 terrains appartenant aux Consorts BERTHEAU, rue des Merisiers.

Les réseaux étant à poser sur le domaine public et une coordination étant nécessaire entre les différents concessionnaires, une opération d'ensemble s'impose.

Le propriétaire remboursera les frais engagés par la Commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la prise en charge des travaux de viabilisation des terrains BERTHEAU, rue des Merisiers, s'élevant à :

- 9 627,00 € pour le réseau d'eaux usées
- 2 080,00 € pour le réseau d'eau potable
- 3 048,50 € pour les réseaux secs

Soit un total de 15 585,50 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette opération et de faire procéder auprès des propriétaires au remboursement des sommes engagées.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau et Conseil départemental pour l'achat de matériel alternatif

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre de l'opération « Zéro pesticides » et auprès du Conseil Départemental pour l'achat de matériel alternatif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de déposer des demandes de subvention aux taux les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et auprès du Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel alternatif :

- Broyeur de branches : 9 990,00 €
- Débroussailleuse (avec batterie) : 1 951,20 €
- Désherbeur à air chaud : 2 290,00 €

Soit un montant total de 14 231,20 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Subvention Agence de l'Eau (50 %) : 7 115,60 €
- Subvention Conseil Départemental (30 %) : 4 269,36 €
- Fonds propres Commune : 2 846,24 €

Approbation de la mise à jour du document unique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation des employeurs territoriaux en matière d'évaluation des risques professionnels. Ce document recense l'ensemble des risques auxquels sont exposés les agents communaux.

La délibération en date du 16 juin 2016, approuve le document unique réalisé sur notre commune en juin 2015.

Il appartient à l'autorité territoriale de réduire et de supprimer ces risques professionnels afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique.

Dans cet objectif, une actualisation du document unique et des plans d'actions de prévention doivent être régulièrement mis en œuvre.

Le Conseil Municipal approuve la mise à jour du document unique réalisé en 2017 par le conseiller de prévention mis à disposition et notre assistant de prévention.

Approbation de la convention pour l'intervention de l'ACFI pour une durée de 6 ans

Monsieur le Maire propose au Conseil le renouvellement pour une durée de 6 ans de la convention avec le Centre de Gestion pour l'intervention de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la signature de cette convention avec le Centre de Gestion pour une durée de 6 ans et pour un coût de 1 110 € par an.

Dénomination du CPI Adjudant-Chef Gilles GILET et acquisition d'une plaque

Monsieur le Maire propose au Conseil de baptiser le Centre de Première Intervention Adjudant-Chef Gilles GILET et de procéder à l'acquisition d'une plaque de marbre qui sera posée sur le centre de secours.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve la dénomination du CPI Adjudant-Chef Gilles GILET et l'acquisition d'une plaque de marbre pour un coût de 475 € TTC.

Affaires diverses

- Les membres du Conseil Municipal valident le fait de recevoir par mail la convocation au Conseil Municipal (excepté pour M. LABRUNE).
- Monsieur le Maire au Conseil de réfléchir au choix d'un nom pour la nouvelle rue du lotissement réalisé sur l'ancien site IPI, rue de Laveau.
- La cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu le samedi 9 décembre.
- La commission Animation présente le projet de carnaval qui aura lieu le dimanche 15 avril à 14 h 30, avec un départ de la cour Gauthier.
- Les décorations de Noël seront installées la 1^{ère} semaine de décembre.
- Il est procédé à la répartition des listes pour la distribution des colis des anciens.
- Suite à l'obtention du label village fleuri, un panneau sera remis à la Commune, 4 autres panneaux seront à acquérir.
- Suite à une réunion avec les services de la Poste, le bureau sera maintenu sur la Commune mais avec des réductions d'horaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. BOUDIN Jean-Claude, 1 ^{er} adjoint	M. TARRON Bernard, 2 ^{ème} adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 ^{ème} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 ^{ème} adjoint	
M. LABRUNE Philippe ABSENT	M. GOUEFFON Vincent ABSENT	Mme LOISEAU Christine ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	M. THAUREAUX DE LEVARE Philippe	Mme DEGUIL Catherine ABSENTE
Mme PROSSER Isabelle ABSENTE	Mme LORENTZ Caroline	M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine	M. BOUDIN Sébastien	